

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Emissions et cotations

Valeurs françaises

BLUELINEA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 184 210,12 euros
Siège social : 2-12 parvis du Colonel Arnaud Beltrame – 78000 Versailles
R.C.S. 487 974 826 Versailles

Avis aux actionnaires

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires nouvelles

Objet de l'insertion

La présente insertion a pour objet d'informer les actionnaires de la société BLUELINEA d'une augmentation de capital, par émission d'actions ordinaires nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires et de l'admission sur le marché Euronext Growth Paris des droits préférentiels de souscription ainsi que des actions nouvelles.

Catégories d'actions émises et leurs caractéristiques

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société, elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Elles donnent lieu à inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires.

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

La transmission des actions, quelle que soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et à toutes décisions des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Droit de vote double

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux (2) ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Bilan

Le bilan social arrêté au 31 décembre 2025 est publié en annexe.

Cadre juridique de l'augmentation de capital**Prospectus**

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 millions d'euros.

Assemblée générale ayant autorisé l'émission

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 24 juin 2026 a délégué sa compétence au directoire à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions de la Société, dans les conditions fixées dans la douzième (12ème) résolution.

Décision du directoire de faire usage de la délégation conférée par l'assemblée générale pour procéder à l'émission

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte visée ci-dessus, le directoire de la Société, dans sa réunion du 29 juin 2025, a décidé, consécutivement à l'autorisation conférée préalablement par le conseil de surveillance, de mettre en œuvre une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont les caractéristiques sont ici reproduites.

Caractéristiques et modalités de souscription des Actions Nouvelles

Nombre d'actions nouvelles à émettre

Le nombre total d'actions nouvelles à émettre s'élève à 8 187 116 soit une augmentation de capital d'un montant brut de 1 473 680,88 €.

Prix de souscription

Le prix de souscription a été fixé à 0,18 € par Action Nouvelle, dont 0,01 € de valeur nominale et 0,17 € de prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription.

Nature de l'opération

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS pour un montant brut de 1 473 680,88 € par émission de 8 187 116 actions nouvelles, en cas de réalisation de l'opération à 100%, à souscrire en numéraire et au prix unitaire de 0,18 €.

Les propriétaires des 18 421 012 actions anciennes ou les cessionnaires des DPS attachés auxdites actions, auront sur les 8 187 116 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de 9 DPS pour 4 actions nouvelles.

Calendrier indicatif de l'opération

30 juin 2026	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant l'opération
1^{er} juillet 2026	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
3 juillet 2026	Publication au BALO 14 jours avant la clôture de la souscription
3 juillet 2026	Attribution des DPS aux titulaires d'actions enregistrées sur les comptes-titres
6 juillet 2026	Détachement et début des négociations des DPS sur Euronext Paris
8 juillet 2026	Ouverture de la période de souscription
16 juillet 2026	Fin de la cotation des DPS sur Euronext Paris
20 juillet 2026	Clôture de la période de souscription
23 juillet 2026	Diffusion d'un communiqué de presse et de l'avis Euronext annonçant le résultat des souscriptions
27 juillet 2026	Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 3 juillet 2026, qui se verront attribuer des DPS à raison de 1 DPS par action détenue dans la Société ;
- aux cessionnaires des DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 4 Actions Nouvelles pour 9 actions existantes possédées. 9 DPS permettront de souscrire 4 Actions Nouvelles au prix de 0,18 € par action. Les souscriptions à titre irréductible seront allouées intégralement pour permettre à chaque actionnaire de maintenir sa participation au capital.

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles pourront acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Souscription à titre réductible

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS bénéficieront en outre d'un droit de souscription à titre réductible. Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis proportionnellement au nombre de DPS utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Actions Nouvelles. En fonction de la demande totale, le nombre d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible pourrait ne pas être alloué en totalité et faire l'objet d'une réduction.

Un avis publié par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription, soit entre le 8 juillet 2026 et le 20 juillet 2026 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les DPS devront être exercés par leurs bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Le DPS sera négociable du 6 juillet 2026 au 16 juillet 2026 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du DPS s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du DPS ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante.

Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit et leur valeur sera nulle.

Cotation des droits préférentiels de souscription

A l'issue de la séance de Bourse du 3 juillet 2026, les actionnaires de Bluelinea recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 18 421 012 DPS émis). Chaque actionnaire détenant 9 DPS pourra souscrire à 4 Actions Nouvelles au prix unitaire de 0,18 €.

Ils seront cotés et négociés sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0014019K49 du 6 juillet 2026 au 16 juillet 2026 inclus. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle.

Garantie et engagements de souscription

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Il est cependant rappelé que l'actionnaire majoritaire de la Société, le Groupe APICIL, afin de garantir le succès de l'Augmentation de Capital, s'est engagé (i) à souscrire à titre irréductible à hauteur de sa quote-part au capital de la Société en espèces, et (ii) à souscrire à titre réductible un nombre d'Actions Nouvelles en espèces correspondant au solde de l'Augmentation de Capital, de façon à couvrir 100% de l'Augmentation de Capital.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

Jouissance

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront assimilables aux actions existantes de la Société. Selon le calendrier indicatif, il est prévu que les Actions Nouvelles soient inscrites en compte-titres le 27 juillet 2026.

Place et cotation

Les Actions Nouvelles provenant de l'Augmentation de Capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, selon le calendrier indicatif, le 27 juillet 2026.

Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché Euronext Growth Paris et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN : FR0011041011 – MNEMO : ALBLU.

Selon le calendrier indicatif, la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles est prévue le 27 juillet 2026.

Le Président du directoire
Monsieur David GUYARD

Annexe
Bilan social au 31 décembre 2025

ACTIF	BRUT	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	7 550 048	4 841 062	2 708 986	2 235 665
Frais de recherche et de développement	36 646	35 650	996	32 755
Concessions, brevets et droits assimilés	317 931	55 931	262 000	262 000
Fonds commercial	753 528		753 528	1 441 255
Immob. en cours /Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Install. Techniques, matériel, outillage	2 899 530	2 791 447	108 083	199 514
Autres immobilisations corporelles	584 439	479 779	104 660	192 543
Immobilisations financières				
Participations	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations financières	197 643		197 643	192 948
Total actif immobilisé	12 439 765	8 203 868	4 235 897	4 656 680
Stocks et en-cours				
Marchandises	335 630	18 514	317 115	233 780
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 387 337	124 655	1 262 683	883 198
Autres créances	558 859		558 859	837 261
Charges constatées d'avance	172 874		172 874	67 298
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	295 852		295 852	357 387
Autres titres		257 981	-257 981	-264 997
Disponibilités	604 486		604 486	456 718
Total actif circulant	3 492 708	401 150	3 091 559	2 570 645
TOTAL ACTIF	15 932 473	8 605 018	7 327 455	7 227 325

PASSIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Capital (dont versé)	3 684 202	2 456 135
Prime d'émission, de fusion, d'apport	26 420 961	24 699 490
Réserves		
Report à nouveau	-26 356 801	-24 587 151
Résultat de l'exercice	-1 544 139	-1 769 651
Total capitaux propres	2 204 224	798 824
Total autres fonds propres		
Provisions pour risques	183 288	96 642
Provisions pour charges	58 647	58 647
Total des provisions	241 935	155 289
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	1 461 370	2 454 428
Emprunt et dettes financières divers	3 050	3 050
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	861 978	995 031
<i>Personnel</i>	<i>246 003</i>	<i>243 665</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>238 688</i>	<i>545 849</i>
<i>Etat, taxe sur le chiffre d'affaires</i>	<i>8 584</i>	<i>36 605</i>
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>67 839</i>	<i>52 601</i>
Dettes fiscales et sociales	561 114	878 719
Autres dettes	1 313 260	1 519 223
Produits constatés d'avance	542 854	422 760
Total des dettes	4 881 297	6 273 212
TOTAL PASSIF	7 327 455	7 227 325